

Option 1 - 2016 données partagées avec l'AMA - France

2016 politiques anti-dopage a partage avec AMA - Questionnaire 0.1

Objectif :

Afin de faciliter le respect des termes de la Convention contre le dopage et conformément à l'article 9, un questionnaire a été préparé, demandant des rapports nationaux des Parties sur la mise en œuvre de la Convention contre le dopage.

Instruction :

Merci de suivre les instructions accessibles dans le menu Documentation

Questions :

1. Partage avec AMA 

Acceptez-vous que vos réponses seront partagées avec l'AMA?

Oui

Non->revenez au menu principal et choisissez une autre version du questionnaire

2. Nombre d'athlètes 

Veillez donner une estimation du nombre de sportifs que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :

sportifs de niveau international (au sens du Code mondial antidopage)

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[]

Donnée indisponible

sportifs de niveau national (au sens du Code mondial antidopage)

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[]

Donnée indisponible

autres sportifs (y compris les sportifs occasionnels)

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[]

Donnée indisponible

nombre de sportifs inclus dans le groupe cible national de sportifs soumis aux contrôles (au sens du Code mondial antidopage)

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[172]

Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Olympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[397]

[] Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Olympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[116]

[] Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Paralympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[126]

[] Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Paralympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[15]

[] Donnée indisponible

3. Définition du dopage

Quelle définition du « dopage dans le sport » s'applique dans votre pays ?

- [] Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe (STE n°135)
- [] Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO
- [] Code mondial antidopage
- [X] Autre, veuillez préciser (par ex. législation nationale) : Législation nationale (Code du sport)

4. Liste des produits dopants

Quelle liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites (liste des interdictions) est appliquée dans votre pays ?

- [] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par le Comité exécutif de l'AMA
- [] Liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites, telle qu'adoptée par le Groupe de suivi (T-DO)
- [X] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (UNESCO)

[] Autre, veuillez préciser :

Pièces-jointes

 France - Liste des interdictions 2016.pdf

5. Autres listes de substances dopantes

Aux fins de limiter la disponibilité de substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles figurant à la question 4 ?

(X) Oui, veuillez préciser : Liste des substances classées comme stupéfiants et Liste des substances dont la détention est interdite au plan pénal

() Non

Pièces-jointes

 Arrêté du 22 février 1990 (version consolidée) :

http://http://https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5F34D79B92FB8137B43D2DCC5FA122CB.tpdila13v_2?cidTexte=JORFTEXT000000533085&dateTexte=20170424

 Arrêté du 19 janvier 2016 : http://https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031974728

6. Lois antidopage

Existe-t-il une ou des loi(s) antidopage dans votre pays ?

[X] Loi antidopage

[] Autre réglementation officielle, veuillez préciser :

[] Non

Pièces-jointes

 Code du sport - Lutte antidopage - Interdictions et sanctions.pdf

 Code du sport (au 21 avril 2017) :

<http://https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=20170421>

7. Organisation Nationale Antidopage (ONAD)

De quel statut juridique relève votre organisation nationale antidopage ? Veuillez joindre les statuts, si possible

(X) Autorité publique

() Organisation non gouvernementale

() Société privée

() Comité national olympique

() Autre, veuillez préciser :

Pièces-jointes

 Statut et fonctionnement de l'AFLD.pdf

 Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) : <http://www.afld.fr>

8. Activités de l'ONAD

Parmi les activités proposées ci-dessous, quelles sont celles qu'exerce votre organisation nationale antidopage ? Veuillez joindre l'organigramme, si possible

	Oui	Non, veuillez indiquer l'organisme responsable de cette tâche :
Coordination de l'action des pouvoirs publics	()	(X) Ministère des sports
Coordination de la lutte contre le trafic	()	(X) Ministère des sports et Ministère de la justice
Tests (contrôle antidopage)	(X)	()
Gestion des résultats	(X)	()
Procédures disciplinaires	(X)	()
Education et/ou information	()	(X) Ministère des sports

Recherche	(X)	()
-----------	-------	-----

Pièces-jointes

-  Organigramme AFLD.pdf
-  Tableau collège AFLD.docx

9. Budget alloué au sport 

Quel était le montant du budget national alloué au sport pour l'année 2016 ?

- [9200000] euro
- [] Donnée indisponible

10. Limiter le financement public des organisations 

Les organisations qui ne respectent pas la réglementation antidopage ou d'autres instruments juridiques peuvent faire l'objet d'un retrait du financement public ?

- () Oui, tous les financements sont retirés; votre commentaire (optionnel)
- (X) Les financements sont partiellement retirés; votre commentaire (optionnel) Dans cette hypothèse, le ministre chargé des sports peut décider de retirer l'agrément accordé à une fédération. Celle-ci sera alors privée des subventions qu'elle reçoit de l'État ainsi que de la mise à disposition de personnels de l'État ou des agents publics rémunérés par lui qui exercent, auprès de la fédération agréée, des missions de conseiller technique sportif.
- () Aucune incidence sur le plan financier; votre commentaire (optionnel)
- () Information non disponible; votre commentaire (optionnel)

11. Restriction du financement public des individus 

En cas de suspension d'un athlète, les autorités publiques cessent-elles, pendant la durée de la suspension, de verser au sportif concerné ou à son encadrement l'aide financière qu'elles accordent pour la conduite d'activités sportives ?

- () Oui, le soutien financier est totalement retiré; votre commentaire (optionnel)
- (X) Le soutien financier est partiellement retiré; votre commentaire (optionnel) La cessation du versement de l'aide financière n'est pas automatique. Le ministre chargé des sports peut, par décision motivée, retirer à un individu la qualité de sportif de haut niveau ou Espoir, ou celle d'entraîneur de haut niveau, en cas d'infraction de l'intéressé dûment constatée aux règles antidopage (l'AFLD peut également demander au ministre la prise d'une telle sanction) ce qui entraîne une suppression des aides personnalisées.
- () Non; votre commentaire (optionnel)
- () Non applicable (les autorités publiques n'octroient aucune aide financière aux sportifs ou au personnel d'encadrement pour la conduite d'activités sportives); votre commentaire (optionnel)
- () Information non disponible; votre commentaire (optionnel)

12. Certificat de qualité 

Votre ONAD, ou certaines de ses procédures, sont-elles certifiées selon des normes de qualité (ISO, INADO ou tout autre système d'assurance qualité) ?

- () Oui, veuillez préciser la norme dont il s'agit, son champ d'application et sa validité :
- (X) En cours, veuillez préciser Certification ISO9001:2015 initiée au deuxième trimestre 2017

() Non

13. Statistiques relatives aux contrôles

Combien d'échantillons ont été prélevés dans le cadre de votre programme national de contrôle pour l'année 2016 ?

	Urine	Sang (en tenant compte du PBA)
Contrôles en compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	4280	614
Contrôles hors compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	2470	1244

[] Donnée indisponible

14. Système disciplinaire

Quelle est l'instance disciplinaire compétente en matière d'infractions à la réglementation antidopage (c'est-à-dire l'instance principale chargée d'imposer les sanctions aux sportifs et autres acteurs concernés) ?

	–	–
Organisme public	Non	Non
ONAD	Oui	Oui
CNO	Non	Non
Fédérations sportives nationales	Oui	Oui
Fédérations sportives internationales	Non	Non
Instance disciplinaire indépendante	Non	Non
Associations professionnelles	Non	Non
Autre, veuillez préciser	Non	Non

Pièces-jointes

 Schéma de la procédure disciplinaire au niveau national.pdf

15. Procédure d'appel

Quelle est l'instance compétente en matière d'appel contre les mesures disciplinaires ?

- (X) Autorité d'Etat
- () Fédérations sportives nationales
- () Fédérations sportives internationales
- () Tribunal arbitral indépendant
- () Tribunal arbitral du sport (TAS)

() Autre, veuillez préciser :

Pièces-jointes

 Schéma de la procédure disciplinaire au niveau national.pdf

16. Violation des règles antidopage



Combien de procédures pour violation des règles antidopage ont été engagées au cours de la période de référence et combien d'entre elles ont donné lieu à une sanction ?

	Procédure engagée	Procédure ayant donné lieu à une sanction	Procédure n'ayant donné lieu à aucune sanction
Présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs dans un échantillon prélevé sur un athlète Valeur numérique minimale autorisée : 0	96	21	22
Usage ou tentative d'usage par un athlète d'une substance interdite ou d'une méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Soustraction au prélèvement d'un échantillon, refus ou défaut de se soumettre au prélèvement d'un échantillon Valeur numérique minimale autorisée : 0	11	3	5
Manquements aux obligations en matière de localisation Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Falsification ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	2
Possession de substances ou méthodes interdites Valeur numérique minimale autorisée : 0	2	0	2
Trafic ou tentative de trafic de toute substance interdite ou de toute méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Administration ou tentative d'administration à tout athlète en compétition de toute substance interdite, ou soumission ou tentative de soumission de tout athlète en compétition à toute méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Complicité Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	1	0
Association prohibée Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0

[] Donnée indisponible

17. Manquements aux obligations en matière de localisation 

Combien de manquements aux obligations en matière de localisation avez-vous enregistré pour les cas suivants

[52] Un contrôle manqué ou un manquement à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation

[12] Toute combinaison de deux contrôles manqués et/ou manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation

[] Donnée indisponible

18. Sanctions en cas de trafic de substances dopantes 

Des pénalités ou sanctions spécifiques s'appliquent-elles en cas de trafic illicite de substances dopantes, outre celles qui s'appliquent au trafic de médicaments et de stupéfiants ?

[X] Sanctions pénales, veuillez préciser Art. L. 232-26 du code du sport : peine encourue de 5 ans d'emprisonnement (7 ans lorsque les faits sont commis en bande organisée ou à l'égard d'un mineur ou par une personne ayant autorité sur un ou des sportifs).

[X] Sanctions financières, veuillez préciser Art. L. 232-26 du code du sport : amende encourue de 75 000 euros (150 000 euros lorsque les faits sont commis en bande organisée ou à l'égard d'un mineur ou par une personne ayant autorité sur un ou des sportifs).

[] Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser

[] Mesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser

[] Aucune des réponses ci-dessus, veuillez préciser

[] Données non disponibles

Pièces-jointes

 Lutte antidopage - Dispositions pénales.pdf

19. Coopération avec les forces de l'ordre 

Quelles mesures ont été prises pour améliorer la coopération avec les forces de l'ordre aux fins de limiter la disponibilité des substances dopantes ?

[X] Législation, veuillez préciser Articles L. 232-20 du code du sport (échanges d'informations entre administrations) et R. 232-99 à R. 232-103 (commissions régionales de lutte contre le trafic de produits dopants, pilotées au niveau national par les ministères chargés respectivement des sports et de la justice).

[X] Accord, veuillez préciser Protocole de collaboration conclu entre l'AFLD et l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP).

[X] Activités ad hoc, veuillez préciser Opérations de démantèlement diligentées dans le cadre des commissions régionales de lutte contre le trafic de substances ou méthodes dopantes.

[] Autre, veuillez préciser

[] Aucune mesure

20. Statistiques sur le trafic de substances dopantes 

Les forces de l'ordre communiquent-elles à l'organisation nationale antidopage les données relatives à la saisie de substances dopantes ?

() Oui, veuillez préciser le nombre de saisies signalées :

() Non

(X) Autre, veuillez préciser : Si la loi permet ce type de communications, les coopérations sont, en pratique, plus ou moins fructueuses selon les régions.

21. Compléments alimentaires 

Quelles mesures ont été prises pour remédier aux problèmes associés aux compléments alimentaires dans le milieu sportif ?

- Restriction de la disponibilité
- Contrôle de la production
- Dispositif d'assurance de la qualité
- Etiquetage détaillé
- Limitation de la publicité et de la promotion
- Mesures d'éducation et d'information
- Autre, veuillez préciser :

22. Travaux de recherche sur la lutte contre le dopage 

Des travaux de recherche sur la lutte contre le dopage ont-ils été entrepris ou soutenus?

- Oui
- Oui, dans une certaine mesure
- Non

23. Thèmes des travaux de recherche en matière de lutte contre le dopage 

Sur quels domaines porte la recherche en matière de lutte antidopage ?

- La prévention du dopage
- Les méthodes de dépistage
- Les aspects comportementaux et sociaux du dopage
- Les conséquences sanitaires du dopage
- Les programmes d'entraînement physiologique et psychologique
- Les nouvelles substances ou méthodes
- Les autres méthodes de contrôle
- Aucun

24. Publication des travaux de recherche sur la lutte contre le dopage 

Combien d'articles présentant les résultats de ces travaux de recherche ont été publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture ?

- 11 en 2016
- Donnée indisponible

25. Accords internationaux 

Votre pays a-t-il signé des accords avec d'autres organisations antidopage (OAD) ou des accords en matière de lutte contre le dopage avec toute autre organisation ou Etat concernant les aspects suivants :

	Oui ou Non; le cas échéant veuillez préciser ou joindre le texte sous forme électronique
(a) Partage d'informations	Protocoles de coopération conclus par l'AFLD avec Antidoping Norway et l'ONAD d'Andorre
(b) Coopération avec les forces de l'ordre	Protocoles de collaboration conclus par l'AFLD et la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières et avec la Direction générale de la Gendarmerie nationale (OCLAESP)
(c) Partage ou coordination du passeport biologique de l'athlète	Accord de coopération conclue entre l'AFLD et l'UEFA sur les programmes antidopage, incluant notamment le partage des données relatives au passeport biologique. Accord de collaboration conclu entre l'AFLD et la FINA relatif au partage d'informations sur le passeport biologique et à la mise en place de contrôles antidopage. Coopération entre l'AFLD et l'IAAF en matière de passeport biologique, avec notamment l'établissement du partage et de responsabilités et de la coordination des politiques de contrôle mises en oeuvre ; répartition de la tutelle des passeports biologiques des sportifs et échanges de données ; optimisation des moyens respectifs et efficacité maximale sur la base de l'unicité du passeport pour un même sportif
(d) Coopération en général	L'AFLD procède à des contrôles antidopage à la demande des fédérations internationales (AIBA, CEV, CISM, CMAS, EAA, EBU, EHF, ERC, ESC, ETU, FEI, FIBT, FIG, FINA, FIRS, FISA, FIA, FIBA, FIE, FIH, FIPV, FIVB, IAAF, IAU, IBF, ICF, ILSF, IPC, IBU, IJF, IRB, ITTF, IFSC, IHF, ISU, ITU, IWAS, IWSF, SNRL, UCI, UEG, UIBBN, UIPM, USPE, WBA, WMA, WTF) ou à la demande de l'AMA.

[] Donnée indisponible